

# "Parlons électricité"

Lettre d'information de la Régie d'Electricité de Thônes

Entreprise tarif Jaune et Vert

Mars 2010

## Edito.

*L'actualité dans le domaine de l'énergie sera encore riche en 2010. Des évolutions législatives majeures nous attendent.*

*En effet, un projet de loi définit l'avenir des tarifs réglementés de vente, dont le niveau est décidé par l'Etat, et les modalités visant à accroître la concurrence. Les discussions sur cette évolution majeure sont en cours et aboutiront cette année.*

*Plus spécifiquement pour la Régie d'Electricité de Thônes, l'année a débuté par une migration informatique, avec changement de notre logiciel de gestion clientèle.*

*La partie qui vous impacte directement est la présentation de la facture. Vous trouverez quelques explications sur cette nouvelle présentation au verso de ce document.*

*Avant de basculer définitivement sur les problématiques de 2010, la Régie vous a proposé, lors d'un précédent envoi, vos feuillets de gestion. Leur objectif est de vous présenter un récapitulatif annuel des éléments principaux de vos factures de 2009 : volume consommé, montants facturés, montants des taxes diverses...*

*Sur ces sujets, ou d'autres qui vous intéressaient, n'hésitez pas à nous contacter.*

*Très bonne lecture.*

**André MORAS**  
Directeur de la Régie

## Dossier

### Evolutions législatives

En 2009, une commission dite commission « Champsaur » a été chargée par le gouvernement français d'étudier les modifications à apporter à l'organisation du marché de l'électricité. Les conclusions de cette commission doivent se traduire, en 2010, par une loi.

Rappelons que les consommateurs français, qui n'ont pas exercé l'éligibilité et donc changé de fournisseur, bénéficient actuellement de deux types d'offres : les tarifs réglementés définis par l'Etat, et que seul la Régie d'Electricité de Thônes peut fournir sur son territoire, ou des offres de marchés dont les prix sont définis par chaque fournisseur.

Le projet de loi « NOME » (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité), rendu public début 2010, s'il est adopté tel que, aurait les conséquences principales suivantes :

- l'accès, pour les fournisseurs alternatifs, à l'achat d'énergie nucléaire du parc d'EDF, à un prix défini par l'autorité de régulation. Cette énergie étant moins chère, cet accès doit leur permettre d'être plus compétitifs.
- le maintien des tarifs réglementés en bleu (puissance jusqu'à 36 kVA), donc pour les particuliers et petits professionnels, avec un aller-retour possible entre offres de marché et tarifs réglementés (réversibilité).
- la disparition des tarifs réglementés jaune (de 36 à 250 kVA) et vert (plus de 250 kVA), à horizon 2015.

Concrètement, cela signifie, qu'au plus tard en 2016, peut être dès juillet 2010 pour vos éventuels nouveaux sites, comme votre puissance est de plus de 36 kVA, vous n'aurez plus droit aux tarifs historiques, dont vous disposiez jusqu'à présent, et devrez faire appel à des offres de marché.

La France est obligée d'évoluer dans ce domaine, parce qu'une procédure d'infraction est toujours ouverte contre elle par la Commission Européenne. En effet, celle-ci considère que, du fait de la faiblesse de leur niveau, les tarifs réglementés aux professionnels constituent une aide d'Etat.

La France devra donc trouver un compromis satisfaisant la Commission Européenne, les entreprises et les consommateurs particuliers ...

La Régie continuera de vous informer et de vous conseiller. A suivre...

**RET act u.**

### Nouveau logiciel clientèle

Le 10 janvier 2010, la Régie a changé de logiciel de gestion clientèle. L'ancien système, dont nous disposions depuis 1997, ne pouvait plus nous permettre d'évoluer à moyen terme, compte tenu des modifications législatives récurrentes et des besoins et services attendus par nos clients.

Nous avons donc mis en place un nouveau logiciel. La conséquence directe, à votre niveau, concerne la présentation de facture que vous avez vu évoluer. Bien sûr, l'évolution ne concerne que la forme, le fond, notamment les montants, correspondent toujours au même tarif. Un petit histogramme d'historique des consommations est venu compléter le document.

Par ailleurs, pour les clients bénéficiant du lissage des paiements, un changement est également intervenu. Voir explication au dos.

Les principales modifications sont à découvrir au verso.

Notre service clientèle est à votre écoute au **04.50.32.17.14** ou [service-client@ret.fr](mailto:service-client@ret.fr) pour tout renseignement général ou question plus spécifique concernant votre contrat ou facture.

# Nouvelle présentation de facture

**Zone contrat**

Adresse de livraison :  
 Référence :  
 Titulaire :  
 Contrat N° :  
 Référence du client :  
 BP :  
 74200 THONES

**Contrat XXXXXX**

SOCIETE XXXXXXX  
 BP xx  
 74200 THONES

**Zone Résumé Facture**

FACTURE SUR RELEVÉ N° 000000000000 du 10/02/2010

Montant Hors TVA : 99 919,99 €  
 Montant TVA : 9 991,99 €  
**Total TTC de la facture : 99 999,99 €**  
 Montant reporté sur cette facture : 0,00 €

Net à prélever : 999,99 €

Ce montant sera prélevé sur le compte bancaire  
 XXX-XXX-XXXXXXX XXXXXXXX XXXXXXXX  
 à la date du 25/03/2010

**Zone Historique**

Janv. Fév. Mars. Avr. Mai. Juin. Juil. Août. Sept. Oct. Nov. Déc. Janv.

**Zone Mode de Règlement**

Net à prélever : 999,99 €

**ZONE CONTRAT :**  
 Les caractéristiques de votre contrat : lieu de livraison, références, nom du payeur, type de contrat...

**ZONE RESUME FACTURE :**  
 La vision synthétique des éléments financiers : le montant HT, la TVA récupérable, un éventuel report de règlement et le net à payer TTC.

**ZONE MODE DE REGLEMENT :**  
 La date limite de paiement ou les références bancaires du compte et la date du prélèvement.

**ZONE HISTORIQUE : NOUVEAU**  
 Un diagramme de votre consommation sur les 13 derniers mois.

**ZONE INDEX :**  
 Le détail des index relevés sur votre compteur.

**Zone Index**

Données relevées	n° compteur	Intitulé	Coef	Index au	Index au	Différence	
Energie active PTE	99919999999	Energie active PTE	1	01012010	999199	31012010	999999
Energie active HP	99919999999	Energie active HP	1	01012010	999999	31012010	999999
Energie active HC	99919999999	Energie active HC	1	01012010	999999	31012010	999999
Energie réactive PTE	99919999999	Energie réactive PTE	1	01012010	999999	31012010	999999
Energie réactive HP	99919999999	Energie réactive HP	1	01012010	999999	31012010	999999
Energie réactive HC	99919999999	Energie réactive HC	1	01012010	999999	31012010	999999
Temps de fonctionnement PTE	99919999999	Temps de fonctionnement PTE	1	01012010	9	31012010	999
Temps de fonctionnement HP	99919999999	Temps de fonctionnement HP	1	01012010	9	31012010	999
Temps de fonctionnement HC	99919999999	Temps de fonctionnement HC	1	01012010	9	31012010	999
Dépassement Quadratique PTE	99919999999	Dépassement Quadratique PTE	1	01012010	9	31012010	9
Dépassement Quadratique HP	99919999999	Dépassement Quadratique HP	1	01012010	9	31012010	9
Dépassement Quadratique HC	99919999999	Dépassement Quadratique HC	1	01012010	9	31012010	9
Puiss. max PTE	99919999999	Puiss. max PTE	1	01012010	9	31012010	999
Puiss. max HP	99919999999	Puiss. max HP	1	01012010	9	31012010	999
Puiss. max HC	99919999999	Puiss. max HC	1	01012010	9	31012010	999
Energie en dépassement HC	99919999999	Energie en dépassement HC	1	01012010	9	31012010	9

**HORAIRES D'OUVERTURE CLIENTELE :**  
 Du lundi au vendredi  
 08:00-12:00 13:30-17:00

Reference PDI : 300000  
 Form : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
 Facture N° : 000000000000  
 Montant : 999 999,99

VOTRE FACTURE EN DETAIL DOCUMENT A CONSERVER 10 ANS

Prime Fixe & Dépassements							Prestance	
PTE	HPH	HCH	HPE	HCE			Relevé	
999,99	999,99	999,99	999,99	999,99	999,99		999	
Montant Dépassements (€)							9,99 €	19,80%
Prime Fixe (en ACP)							9999,99 €	19,80%
Minoration prime fixe contrat longue durée							-999,99 €	19,80%
Total Consommations Prime Fixe & dépassements							99 999,99 €	
Autres Prestations							99,99 €	19,80%
Taxes et Contributions							999,99 €	19,80%
Total HT							99 999,99 €	
TVA Payée sur les débits							9 999,99 €	
Total TTC							99 999,99 €	

**ZONE PUISSANCE :**  
 Le détail par poste horaire de vos puissances et des dépassements éventuels.

**DETAIL FACTURE :**  
 Le détail des éléments fixes de votre facture et par poste horaire de vos consommations. Vous avez ainsi le total HT correspondant au tarif réglementé.

**MONTANT ACHEMINEMENT : NOUVEAU**  
 Nous vous indiquons également le montant de la part acheminement de votre facture part due au gestionnaire de réseau quel que soit le fournisseur).

**AUTRES PRESTATIONS ET TAXES :**  
 Le détail des autres prestations et les différentes taxes et contributions reversées à différents organismes.

## Lissage Des Paiements

Rappel : ce mode de règlement permet de régler de manière uniforme votre facture d'électricité pendant 11 mois. Le 12<sup>ème</sup> mois nous ajustons le montant des règlements au montant réel annuel. Pour les clients ayant choisi ce mode de règlement, une modification importante intervient par rapport à l'an passé. Le montant qui ajuste la valeur mensuelle à régler au montant prévu dans le lissage est dorénavant calculé en valeur TTC. La TVA récupérable reste liée à la valeur réelle de la facture. Tous les montants (règlements, montant HT et TVA) s'équilibreront lors de la dernière facture de l'année faite au début janvier de l'année suivante.



L'énergie est notre avenir, économisons là !